LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Vœu relatif à la transformation du rapport annuel « Paris Demain » en rapport de suivi du Plan Climat de Paris

rattaché à la délibération 2026 DTEC 10

Voeu déposé par Rodrigo Arenas, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que la Ville de Paris publie chaque année le rapport « Paris Demain », présenté comme le rapport annuel de développement durable de la collectivité ;

Considérant que l'édition 2025 constitue une avancée par rapport aux précédentes éditions, notamment grâce à un plus grand nombre d'indicateurs, à une meilleure lisibilité des trajectoires poursuivies et à une prise en compte renforcée des enjeux d'adaptation au changement climatique ;

Considérant que ce rapport demeure cependant principalement un document de valorisation de l'action municipale et ne permet pas encore de disposer d'une véritable évaluation de la mise en œuvre du Plan Climat de Paris ;

Considérant que le Conseil de Paris doit pouvoir exercer pleinement sa mission de contrôle et d'évaluation des politiques publiques climatiques ;

Considérant que les Parisiennes et les Parisiens sont en droit de disposer d'une information transparente sur l'atteinte des objectifs climatiques, les retards constatés, les difficultés rencontrées, les arbitrages réalisés et les moyens réellement mobilisés ;

Considérant que les épisodes de chaleur extrême, les tensions sur les ressources, les inégalités territoriales face aux risques climatiques et l'accélération du dérèglement climatique rendent indispensable un suivi beaucoup plus opérationnel des politiques publiques parisiennes ;

Considérant qu'un véritable rapport d'évaluation doit permettre d'orienter les décisions publiques, d'identifier les politiques efficaces, celles qui doivent être renforcées et celles qui doivent être réorientées ;

Sur proposition de Rodrigo Arenas, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- le rapport annuel « Paris Demain » soit désormais conçu comme le document officiel de suivi, d'évaluation et de pilotage du Plan Climat de Paris ;

- chaque objectif du Plan Climat fasse l'objet d'un état d'avancement clairement identifié selon une présentation distinguant :
    - les objectifs atteints ;
    - les objectifs en cours d'atteinte ;
    - les objectifs en retard ;
    - les objectifs non atteints ;

- pour chaque objectif dont la trajectoire n'est pas respectée, le rapport précise :
    - les causes des écarts constatés ;
    - les difficultés rencontrées ;
    - les arbitrages ayant conduit à ces résultats ;
    - les mesures correctrices prévues ainsi que leur calendrier de mise en œuvre ;

- le rapport présente systématiquement les écarts observés entre les résultats obtenus et les trajectoires fixées par le Plan Climat ;

- soient intégrés de nouveaux indicateurs de justice climatique, permettant notamment de mesurer, à l'échelle des quartiers :
    - l'exposition aux fortes chaleurs ;
    - l'accès aux espaces de fraîcheur et aux espaces verts ;
    - l'exposition à la pollution atmosphérique ;
    - la précarité énergétique ;
    - les vulnérabilités sociales face aux effets du changement climatique ;

- le rapport comporte un bilan annuel de l'exécution budgétaire des politiques climatiques, précisant pour chaque grande politique :
    - les crédits votés ;
    - les crédits effectivement consommés ;
    - les éventuels écarts d'exécution ;

- le rapport présente également une évaluation de l'efficacité des principales politiques publiques mises en œuvre, en identifiant celles ayant permis d'obtenir les résultats les plus significatifs au regard des objectifs du Plan Climat ;

- cette nouvelle version du rapport fasse chaque année l'objet d'un débat spécifique en Conseil de Paris, afin de permettre aux élus d'évaluer collectivement les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les ajustements nécessaires.